

5 ans de prison ferme pour le chauffard

Jeudi dernier, devant le tribunal correctionnel présidé par M. *Baudoin*, était évoqué ce terrible accident de la route qui, dans la nuit d'août dernier, coûtait la vie à Donatien Raspail, un serveur dignois de 29 ans.

Ce dernier rentrait du travail à bord de son scooter lorsqu'il était fauché aux Ferréols par la BM de Christophe Abed, roulant à quelque 150 km/h en agglomération. Abed, en détention depuis, conduisait alors qu'il venait de consommer des produits stupéfiants lui ayant été fournis par Stéphane Bret, passager de la voiture folle.

Le jugement avait été

mis en délibéré après les interventions du ministère public ayant réclamé 7 ans de prison fermes et 10 ans d'annulation du permis à l'encontre de Abed et des avocats de la défense Mes *Bayetti* et *Gontard*.

Le tribunal a rendu hier son jugement : 5 ans de prison fermes, annulation du permis pendant 5 ans, 300 € d'amende et maintien en détention pour Abed. Quant au passager de la voiture, Bret il a écopé de 1 an de prison dont 9 mois avec sursis. La demande de la partie civile, M. *Sylvain Raspail*, père de la victime, bien que qualifiée de « *mal fondée* » a été jugée recevable.